Une perspective municipale sur les occasions d'activité physique

SONDAGE SUR LES POSSIBILITÉS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS LES COLLECTIVITÉS CANADIENNES DE 2015

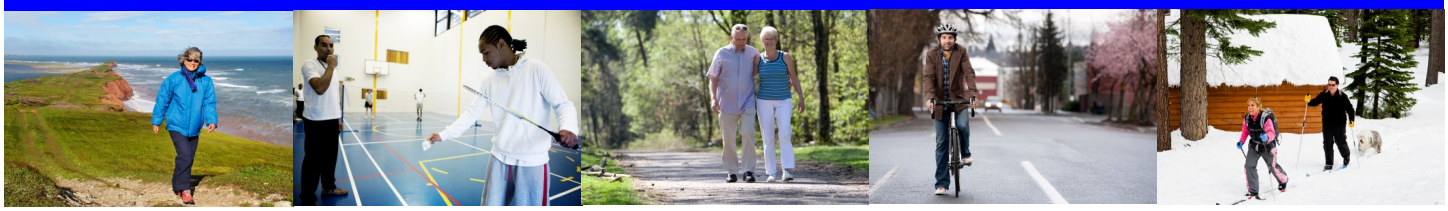

Accessibilité aux programmes particuliers de sport et aux partenariats

Le sondage de 2015 sur les occasions de faire de l'activité physique dans les collectivités canadiennes a permis de déterminer le type de programmes *particuliers de sport* offerts par les collectivités (dont la population est supérieure à 1 000 habitants) qui ciblent divers sous-groupes de la population, notamment l'introduction au sport, le sport récréatif, le sport de compétition, ou une combinaison de ceux-ci. Aux fins du présent bulletin, l'accessibilité à ces types particuliers de programmes est incluse si les collectivités signalent l'accessibilité de l'un de ces types exclusivement ou conjointement avec d'autres programmes. Par exemple, l'introduction au sport est comprise si les collectivités ont indiqué particulièrement une introduction au sport, ou en conjonction avec le sport récréatif ou de compétition.

On a ensuite de demandé aux collectivités d'indiquer si elles collaboraient avec divers autres organismes dans la prestation de ce type de programme sportif.

Accessibilité des programmes particuliers de sport

En 2015, on a demandé aux collectivités si les programmes particuliers de au sport qu'elles offraient comprenaient l'introduction au sport, le sport récréatif, le sport de compétition ou une combinaison de ceux-ci. Cette question a été posée à divers sous-groupes de la population. Les résultats sont présentés dans le tableau 1.

TABLEAU 1

Offre de programmes particuliers de sport dans les collectivités, selon les sous-groupes de la population (collectivités de 1 000 résidants ou plus)

Sous-groups de population	Types de programme		
	Introduction au sport	Sport récréatif	Sport de compétition
Enfants	71 %	80 %	44 %
Adultes	44 %	78 %	25 %
Adultes plus	37 %	65 %	11 %
Femmes	37 %	57 %	22 %
Personnes à faible revenu	38 %	49 %	14 %
Personnes handicapées	23 %	29 %	8 %
Jeunes à risque	22 %	28 %	8 %
Néo-Canadiens	17 %	21 %	7 %
Autochtones	18 %	21 %	9 %

Sondage sur les possibilités d'activité physique dans les collectivités canadiennes de 2015, ICRCP

©2016, Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie

Région

Les différences régionales entre ces types de programmes de sport offerts par les collectivités sont évidentes dans les collectivités d'au moins 1 000 résidants. En ce qui a trait aux programmes comprenant l'introduction au sport exclusivement ou conjointement avec des programmes récréatifs ou de compétition, les localités :

- de l'Atlantique sont légèrement moins susceptibles d'offrir un programme pour les enfants et les adultes.
- du Québec sont légèrement moins susceptibles d'offrir un programme pour les Néo-Canadiens.
- de l'Ontario sont légèrement moins susceptibles d'offrir un programme pour les personnes à faible revenu.
- de l'Ouest sont légèrement plus susceptibles d'offrir un programme pour les femmes ou les filles, les jeunes à risque, les Néo-Canadiens et les Autochtones.

En ce qui a trait à la programmation qui comprend du sport récréatif exclusivement ou conjointement à des programmes d'introduction ou de compétition, les collectivités :

- de l'Atlantique sont moins susceptibles d'offrir un programme pour les enfants, les adultes, les adultes plus âgés, et légèrement moins susceptibles d'offrir un programme pour les personnes à faible revenu, et les femmes ou les filles.
- du Québec sont légèrement moins susceptibles d'offrir un programme pour les jeunes à risque, les Néo-Canadiens et les Autochtones.
- de l'Ontario sont légèrement plus susceptibles d'offrir un programme pour les personnes handicapées.
- de l'Ouest sont légèrement plus susceptibles d'offrir un programme pour les Néo-Canadiens, les Autochtones et les jeunes à risque.

En ce qui concerne les programmes qui comprennent le sport de compétition exclusivement ou conjointement avec les programmes d'introduction et récréatifs, les collectivités :

FIGURE 1

Accessibilité à un programme sportif particulier selon la taille de la collectivité

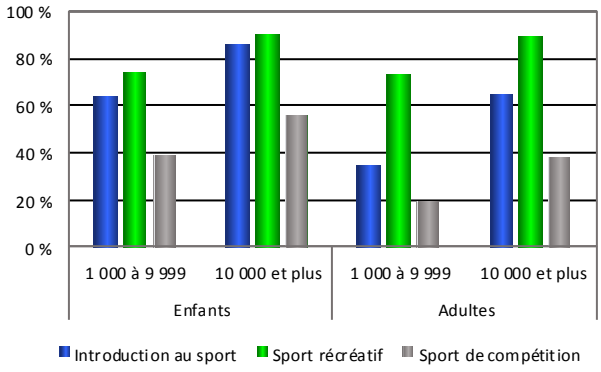

Sondage sur les possibilités d'activité physique dans les collectivités canadiennes de 2015, ICRCP

- de l'Atlantique sont légèrement moins susceptibles d'offrir un programme pour les enfants.
- de l'Ouest sont légèrement plus susceptibles d'offrir un programme pour les enfants, les adultes et les jeunes à risque.

Taille de la collectivité

Par rapport aux collectivités plus petites (de 1 000 à 9 999 résidants), une proportion supérieure de grandes collectivités (10 000 résidants ou plus) signalent offrir chacun de ces trois niveaux de programmes particuliers de sport pour chaque sous-groupe de la population.

Collaboration entre municipalités

On a également demandé aux collectivités si elles collaboraient avec d'autres organismes dans la prestation de leurs programmes particuliers de sport. Parmi ces types d'organismes, notons les clubs sportifs, les organismes communautaires, les écoles, les commerces ou d'autres types d'organisations sportives non locales. Le tableau 1 présente les résultats de ces collaborations.

TABLEAU 2

Prestation conjointe de programmes particuliers de sport dans les collectivités, selon le sous-groupe de la population (collectivités de 1 000 résidants ou plus)

Sous-groupes de la population	Types de programme		
	Introduction au sport	Sport récréatif	Sport de compétition
Clubs sportifs	71 %	80 %	44 %
Organismes communautaires	44 %	78 %	25 %
Écoles	37 %	65 %	11 %
Organismes sportives régionales/provinciales/territoriales	37 %	57 %	22 %
Commerces ou entreprises privées	38 %	49 %	14 %

Sondage sur les possibilités d'activité physique dans les collectivités canadiennes de 2015, ICRCP

Région

Il existe des différences régionales pour ce qui est de la collaboration entre les mécanismes de prestation, décrits dans le présent bulletin, des trois types de programmes de sport offerts par les collectivités (populations d'au moins 1 000 résidants). En ce qui a trait à la programmation comprenant l'introduction au sport exclusivement ou conjointement aux programmes récréatifs ou de compétition, les localités :

- de l'Atlantique sont légèrement moins susceptibles d'indiquer un programme collaboratif avec des organismes communautaires, mais légèrement plus susceptibles de collaborer avec des organisations sportives régionales, provinciales ou territoriales.
- de l'Ontario sont moins susceptibles de collaborer avec des écoles dans la prestation de programmes particuliers de sport.
- de l'Ouest sont légèrement plus susceptibles de collaborer avec des clubs sportifs dans la prestation de programmes particuliers de sport.

Pour ce qui est des programmes qui comprennent le sport récréatif exclusivement ou conjointement avec des programmes d'introduction ou de compétition, les collectivités :

- de l'Atlantique sont légèrement plus susceptibles de collaborer avec des organisations sportives régionales, provinciales et territoriales pour offrir des programmes récréatifs.
- du Québec sont légèrement plus susceptibles de collaborer avec des organisations sportives régionales, provinciales ou territoriales pour offrir des programmes particuliers de sport récréatif.
- de l'Ontario sont légèrement moins susceptible de collaborer avec des écoles pour offrir des programmes de sport récréatif, et considérablement moins susceptibles de collaborer avec des organisations sportives régionales, provinciales ou territoriales.

En outre, pour ce qui est des programmes qui comprennent du sport de compétition exclusivement ou conjointement avec des programmes d'introduction ou récréatifs :

- les collectivités de l'Atlantique sont légèrement moins susceptibles d'indiquer une collaboration pour offrir des programmes particuliers de au sport conjointement avec des clubs sportifs.
- les collectivités du Québec sont considérablement plus susceptibles de collaborer avec des organismes communautaires et des organisations sportives régionales, provinciales ou territoriales pour offrir des programmes particuliers de sport.
- les collectivités de l'Ontario sont légèrement plus susceptibles de collaborer avec des organismes communautaires pour offrir des programmes particuliers de sport.
- les collectivités de l'Ouest sont légèrement plus susceptibles de collaborer dans la prestation de programmes particuliers de sport avec des clubs sportifs et des organismes communautaires.

FIGURE 2

Prestation conjointe de programme de sport récréatif dans les collectivités selon la région

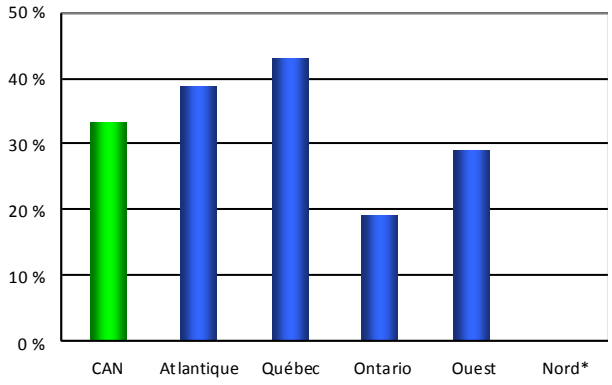

**Le total canadien comprend des données dans les collectivités dans le Nord. La taille de l'échantillon limite la publication de données individuelles.*

Sondage sur les possibilités d'activité physique dans les collectivités canadiennes de 2015, ICRCP

Taille de la collectivité

Comparativement aux collectivités plus petites (de 1 000 à 9 999 résidants), une plus grande proportion de grandes collectivités (10 000 résidants ou plus) indiquent qu'elles collaborent avec presque tous les organismes décrits pour offrir des programmes sportifs.

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE
201-185 rue Somerset Ouest • Ottawa, ON K2P 0J2 • (613) 233-5528 • info@cflri.ca • http://www.cflri.ca/

La protection de ce bulletin a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de Sport Canada et le Conseil interprovincial du sport et des loisirs. Les vues exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues des organismes mentionné ci-dessus.